REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES ROUTES ET DES PORTS
RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DE LA REDONNE
DU 17 NOVEMBRE 2017
TENUE A LA MAIRIE D'ENSUES-LA-REDONNE

Date : 16 avril 2018

Membres du Conseil Portuaire présents :

M. E. LE DISSES	Conseiller départemental, Délégué aux Ports,
M. Daniel WIRTH	Directeur des Routes et des Ports,
M. Frédéric OUNANIAN	Conseiller municipal,
M. Gilles CARILLO	Plaisancier,
M. Gilbert RAFFIER	Plaisancier,
M. Jean-Michel GOELZER	Plaisancier, (suppléant)
M. Gérard CHEVE	Plaisancier,
M. Claude CORNUEL	Président de la Société Nautique de la Redonne (nommé),

Service des Ports du Conseil Départemental

M. Christophe PAUCHON	Chef de service Aménagements Routiers,
Mme Mireille FRONTERI	Adjointe au chef de service des ports,
Mme Evelyne GAUTHIER	Surveillant de port,

Personnes invitées :

Mme Hélène DILANDRO	CIQ (représentant Mme Huertas, Présidente)

Le quorum étant atteint (2/3 des membres présents), Monsieur Eric LE DISSES ouvre la séance du Conseil Portuaire qu'il préside.

Il présente ensuite les points qui seront successivement examinés.

• OBSERVATIONS SUR LE RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016

Le relevé de conclusions ne fait pas l'objet d'observations particulières.
Il est adopté à l'unanimité.

• COMPTE RENDU D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 ET PROGRAMMATION 2018

Mme FRONTERI présente le bilan d'exécution **du programme de travaux 2017**, réalisé à hauteur de 64 310 € HT (hors dépenses d'amortissement).

Elle précise que les travaux de parement de la petite digue, dont le principe avait été abandonné lors du dernier Conseil portuaire, ont été remplacés par la reprise des marches d'accès à la digue par surfaçage au ciment gris.

- 15 050 euros de travaux supplémentaires, non prévus initialement ont été réalisés, auxquels il convient d'ajouter la reprise des marches de la petite digue, la numérotation des postes à flots en régie et la reprise du platelage.
- Travaux à terminer : la mise en place du panneau d'entrée de digue suite au bétonnage du massif, la reprise des bas de portes des locaux pêcheurs, la fixation d'une planche en bois sur le solarium et la suppression de l'ancienne main courante. M. CHEVE s'interroge sur le positionnement du panneau. Après vérification, le problème de résistance du panneau est surtout lié à la submersion récurrente de la digue. Le panneau a été légèrement décalé par rapport à la digue et l'armature solidement ancrée sur les blocs existants (d'où le léger décalage par rapport à l'orientation du vent puisqu'il fallait se positionner sur des blocs de volume suffisant).
- M. DI LANDRO, représentant Mme HUERTAS, demande un meilleur entretien des bacs pêcheurs. Il est proposé d'organiser, en lien avec la mairie, un nettoyage annuel. M. le Délégué aux ports précise qu'il sera rappelé aux pêcheurs et notamment aux nouveaux arrivants, l'obligation de respect des règles sur le port.

La programmation 2018 des travaux est détaillée sans remarques particulières. Il est précisé que les défenses de quai blanches sont en commande et devraient être livrées fin 2017 – début 2018.

- M. CHEVE, très attentif à l'esthétique du port, demande s'il serait possible d'effectuer une analyse sédimentologique du port pour évaluer les conséquences des carénages successifs sans traitement efficace.
- Mme FRONTERI précise que le port de La Redonne étant en site classé et quasiment accessible, il ne sera pas nécessaire d'engager d'importants travaux dans le cadre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé). A sa demande, le rapport d'accessibilité du port sera transmis à la société nautique. Ce document prévoit notamment l'installation d'une rampe d'accès au local.
- Concernant la demande relative à la réfection de la borne d'accès pêcheurs, les travaux ont été réalisés ; l'ajout d'un cadenas est en cours.
- Concernant la vidéo protection, la convention a été rédigée et sera transmise à la mairie par M. le Délégué. La liaison avec la Police Municipale est en cours (devis établi). De manière à rendre le dispositif plus pertinent, la mairie demande qu'une convention soit passée entre le CD13, la Métropole et la municipalité pour couvrir tout le DPM. La mairie fait référence à

des dispositions antérieures qui prévoyaient la mise en place de 5 caméras fixes. A ce jour, seules 3 caméras ont été installées et il semblerait pertinent d'en ajouter une de plus (dôme Q6000). Le CD13 se tient à la disposition de la mairie pour participer à une réunion de calage tripartite (mairie, CD13, Métropole).

- Le Département est alerté sur l'instabilité de la barrière qui ceinture le port. Des boulons sont à remplacer. Le service en charge des ports vérifiera si cet aménagement se trouve bien sur le DPM avant toute intervention.
- La société nautique demande la mise en place d'un escalier supplémentaire en lieu et place du futur local pour Kit antipollution du solarium. Le CD13 propose de remplacer cet aménagement, dangereux à proximité de site de manutention d'équipements d'urgence, par un élargissement de l'escalier existant. Il propose d'étudier cette hypothèse qui devra faire l'objet d'une autorisation de l'ABF et d'un dossier loi sur l'eau.
- Enfin, selon les crédits disponibles, il est envisagé de diligenter une étude diagnostic de la conformité environnementale de l'aire de carénage du port.

• PROJET DE TARIFICATION 2018

M. le Délégué aux ports présente les grandes lignes de la tarification 2018 qui augmente faiblement par rapport à celle de 2017 (+ 0,98 %) car indexée sur l'évolution de l'indice du coût de la vie.
Il évoque la nouvelle tarification spécifique appliquée aux pêcheurs retraités (abattement de 50 % de la tarification plaisance) pour tenir compte du lien particulier les unissant avec leur port d'attache, sous réserve que leur bateau soit stationné sur la zone de plaisance (décision soumise pour avis préalable à la commission consultative d'attribution des postes à flot).

Après ce débat, la tarification 2018 est adoptée à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

La Société nautique alerte le CD13 sur les diminutions de subvention qu'elle rencontre. M. le Délégué est sensible à cette inquiétude mais insiste sur le fait que les arbitrages sont nécessaires dans un contexte de baisse drastique des aides de l'Etat.

Enfin, la Société Nautique tenait à faire état de sa satisfaction face à la présence efficace des gendarmes à demeure sur le port cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE DISSES lève la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

Eric LE DISSES